

# Une mini-réforme des provinces

■ La Wallonie va récupérer plusieurs compétences provinciales. Le MR plaidera pour la fin des provinces en 2019.

C'est un vieux débat, c'est une petite réforme. La question de la survie des provinces, côté wallon, revient sans cesse sur la table. Pour de nombreux élus, elles doivent être supprimées : leurs compétences peuvent être gérées par la région et la communauté. d'autres, en revanche, continuent à les défendre bec et ongles "parce qu'il s'agit d'un niveau de pouvoir intermédiaire nécessaire, parce que l'enseignement provincial est essentiel", etc. Et dans presque tous les partis, on rencontre ce clivage. Comme la question n'a jamais été vraiment tranchée, les gouvernements wallons successifs procèdent par réformettes.

L'actuelle ministre wallonne des pouvoirs locaux, Valérie De Bue (MR), a donc fait très exactement ce que lui demandait la déclaration de politique régionale (DPR), signée entre le MR et le CDH. Elle y est allée de sa réforme. La sixième en seize ans.

Concrètement, elle a présenté au gouvernement wallon un avant-projet de décret visant à rapatrier au niveau wallon certaines compétences exercées aujourd'hui par les provinces : il s'agit du financement provincial des zones de secours, du patrimoine, de la santé, de l'environnement, de la promotion touristique – les domaines provinciaux comme Chevetogne ou Hélécinne restent, en revanche, dans le giron des provinces – et du logement.

## Vers une extinction du fonds des provinces

Des compétences financées en grande partie grâce au fonds des provinces, alimenté lui-même par la Région. Progressivement, il est question de supprimer purement et simplement ce fonds. Les autres compétences provinciales comme l'enseignement et la culture, par exemple, continueront à être financées via les recettes fiscales des provinces. Précisons, quand même, que le traitement des enseignants provinciaux est pris en charge par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour Valérie De Bue, une réforme plus large, qui engendrerait la suppression des provinces comme institutions, devra être discutée lors de la prochaine législature (2019-2024). "Mais il est clair que le MR, s'il est dans la prochaine majorité, portera cette thématique pour la formation d'une coalition", s'engage-t-elle.

Stéphane Tassin